

Procédures Administratives

Avis aux Pensionnaires Militaires

PENSION MILITAIRE

AVIS

AUX TUTEURS DES PENSIONNAIRES MINEURS OU DE PENSIONNAIRES INCAPABLES

La Direction de la Pension porte à votre connaissance qu'à compter du **04 Février 2002 jusqu'au 03 Mai 2002**, les mineurs et pensionnaires mentalement incapables rempliront les formalités du présent exercice par l'intermédiaire du **tuteur légal**.

A cette occasion, le tuteur accompagné de l'enfant mineur soumettra :

- sa carte d'Identité Fiscale (dernier format exigible avec la vignette ou le récépissé 2001-2002)
- la carte du Pensionnaire
- une photo d'identité récente
- un certificat médical pour les incapables
- le procès-verbal issu du Conseil de Famille signé du Juge de Paix (original et 2 copies).

La Direction de la Pension du Ministère de l'Économie et des Finances compte sur la compréhension des Pensionnaires et leur renouvelle ses salutations.

Port-au-Prince, le 23 Janvier 2002

La Direction

AVIS

AUX PENSIONNAIRES MILITAIRES

Le Ministère de l'Économie et des Finances invite tous les Pensionnaires militaires de Port-au-Prince et de la Zone Métropolitaine à passer à la Direction de la Pension du **Lundi 04 Février 2002 au Vendredi 03 Mai 2002** inclusivement, aux fins de renouveler les formalités pour l'**Exercice fiscal 2001-2001**.

Les pièces à soumettre sont les suivantes :

- **Carte d'Identification du Pensionnaire**
- **Carte d'Identité Fiscale (dernier format exigé avec vignette ou récépissé 2001-2002)**
- **Une photo d'identité en couleur**

Dans le but d'offrir un service plus efficace, la Direction de la Pension convie les intéressés à se présenter de **8 hres 30 A.M. à 2 hres P.M.** dans l'ordre alphabétique suivant :

Les Pensionnaires dont les noms commencent par :

A-B-C-D : **les Mardis**
E-F-G-H-I-J : **les Mercredis**
K-L-M-N-O-P : **les Jeudis**
Q-R-S-T-U-V-W-X-Z ; **les Vendredis**

Le Ministère de l'Économie et des Finances compte sur la compréhension des Pensionnaires militaires et leur renouvelle ses salutations.

N.B. Les Pensionnaires militaires établis en province seront pris en charge par les Directions Départementales du MEF pour l'accomplissement desdites formalités.

Jean Robert FRANCOIS
Directeur de la Pension

Vu et approuvé par :

Ronald BAUDIN
Directeur Général

AVIS A TOUS LES
PENSIONNAIRES MILITAIRES

La Direction de la Pension porte à la connaissance des Pensionnaires Militaires que les mandats locaux devront être soumis **personnellement** à la Direction de la Pension par le **Pensionnaire** muni de sa carte d'identité fiscale à jour (dernier format exigible) et éventuellement de sa carte de pension militaire, une fois les formalités remplies.

Les Pensionnaires résidant à l'étranger soumettront par le biais de leurs mandataires, les mandats consulaires en double original (un pour la Banque et un pour la Pension et copies) pour l'Exercice 2001-2002 et **une (1) photo d'identité récente du Pensionnaire, en couleur.**

Jean Robert FRANCOIS
Directeur de la Pension

Vu et approuvé par :

Ronald BAUDIN
Directeur Général